

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 5525849 Fax: +251 11 5525855  
Website: www.au.int

---

RE20963

**CONSEIL EXECUTIF**  
**Trente-deuxième session ordinaire**  
**22 - 26 janvier 2018**  
**Addis-Abeba (Ethiopie)**

**EX CL/1055(XXXII)Rev.1**  
Original: anglais

**RAPPORT D'EXAMEN BIENNAL INAUGURAL DE LA COMMISSION DE  
L'UNION AFRICAINE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION  
DE MALABO SUR LA CROISSANCE ET LA TRANSFORMATION  
ACCELEREES DE L'AGRICULTURE POUR UNE PROSPERITE  
PARTAGEE ET DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE**  
*(Le projet est approuvé par le Comité technique spécialisé (CTS) et examiné  
après la soumission des rapports supplémentaires par les pays)*

*« L'agriculture peut être encore plus que le 'nouveau pétrole'. Les réserves d'or noir s'épuiseront un jour, mais l'Afrique subsaharienne aura toujours ses terres fertiles, ses fleuves, sa jeunesse et son immense marché intérieur. Pour transformer ce potentiel en source de prospérité, c'est maintenant qu'il faut investir ». – Olusegun Obasanjo, ancien président du Nigeria.*

*« Dans les pays à faible revenu, où la plupart des gens travaillent dans l'agriculture, l'amélioration de l'agriculture sera importante non seulement pour réduire la pauvreté, mais aussi pour générer des surplus économiques afin de soutenir l'industrialisation. Les gouvernements doivent faciliter l'innovation et la vulgarisation des technologies agricoles ainsi que l'amélioration des infrastructures de production et de commercialisation agricoles ». – Justin Yifu Lin, ancien vice-président de la Banque mondiale.*

## Avant-propos

La Conférence des chefs d'États et de Gouvernement de l'Union africaine a adopté le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) en 2003 à Maputo au Mozambique en tant que programme phare de l'Union africaine pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. La Déclaration de Maputo sur le PDDAA fixe les objectifs généraux de croissance annuelle de 6 % du PIB agricole et d'allocation d'au moins 10 % des dépenses publiques au secteur agricole.

De 2003 à 2013, la mise en œuvre du PDDAA a démontré que l'Afrique disposait d'un cadre local bien conçu qui guidait les politiques, les stratégies et les actions pour le développement et la transformation de l'agriculture. Cela a contribué à faire de l'agriculture le centre du programme de développement aux niveaux national, régional et mondial. Cela a également facilité la mobilisation et l'alignement des investissements et des partenariats multipartites autour des plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire (PNIA) qui ont été élaborés dans le cadre du processus du PDDAA. En 2013, après une décennie de mise en œuvre, les États membres de l'UA et les parties prenantes ont demandé plus de clarté en ce qui concerne l'élaboration et le raffinement des objectifs du PDDAA, ainsi que l'évaluation de l'efficacité technique et des capacités politiques pour réussir la transformation de l'agriculture. Par ailleurs, il était important de passer de la planification à la mise en œuvre efficace pour obtenir des résultats et impacter positivement sur la vie des gens parce que la plupart des PNIA n'étaient pas entièrement mis en œuvre. Cette sous-performance est due à diverses raisons, notamment l'insuffisance du financement, l'absence d'institutions et de politiques appropriées, la faible capacité de leadership, la faiblesse du système de responsabilité mutuelle et la culture, entre autres.

C'est la raison pour laquelle, les chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont adopté la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture (Doc. Assembly/AU/2(XXIII)), à Malabo (Guinée équatoriale). La Déclaration de Malabo fixe la vision 2025 de l'Afrique pour l'agriculture qui est mise en œuvre dans le cadre du PDDAA en tant que moyen de mettre en œuvre et de réaliser le Premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Afrique.

Entre autres engagements, les dirigeants se sont **engagés à la responsabilité mutuelle** par rapport aux **résultats et actions** en conduisant un processus d'examen biennal sur l'agriculture relativement à la surveillance, au suivi, et à l'établissement de rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration de Malabo. Cet engagement traduit, cette fois-ci, une volonté politique plus forte des dirigeants de l'UA de réaliser efficacement la croissance et la transformation agricoles sur le continent d'ici 2025 en vue d'améliorer les conditions de vie et d'une prospérité partagée au profit des citoyens africains.

Par conséquent, la Commission de l'Union africaine et l'Agence du NEPAD, de concert avec les Communautés économiques régionales (CER) et les États Membres, *en collaboration avec les partenaires, ont conçu pour la première fois, un mécanisme biennal*

*de production de rapports, créé un groupe d'experts techniques, contribué à renforcer la culture de la responsabilisation mutuelle et élaboré le « **Rapport biennal inaugural sur la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo** ».*

A travers ce rapport, nous sommes heureux de présenter l'état d'avancement des progrès réalisés par les États membres de l'Union dans la mise en œuvre de la Décision de la Conférence sur la Déclaration de Malabo. Nous tenons à saluer les efforts considérables déployés par tous les États membres, en dépit des nombreux défis à relever pour être mieux préparés à fournir des rapports nationaux individuels de qualité, et nous tenons en particulier à saluer les efforts déployés par la République du Rwanda pour rapporter les performances les plus élevées en 2017 en vue de la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo.

Par ailleurs, au nom des institutions de l'Union africaine et des États membres, nous tenons à remercier sincèrement les partenaires techniques et de développement, notamment l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), la FAO, la Fondation Bill et Melinda Gates, l'IFPRI/ReSAKSS (Institut international de recherche sur les politiques alimentaires/ Système régional d'analyse stratégique et d'appui à la connaissance), l'agence de coopération internationale allemande la GIZ, la Banque mondiale, l'USAID, AfricaLead, les experts du réseau technique et la Coalition des acteurs non étatiques du PDDAA, pour leur soutien précieux dans cette entreprise.

Nous soumettons humblement le présent projet de rapport biennal inaugural sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo de juin 2014 sur la croissance et la transformation accélérées pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, à l'examen des groupes constitutifs de l'Union.

[Signatures, COMREA et Secrétaire exécutif de l'APCN]

## Table des matières

<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>2</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>4</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>2. LE PROCESSUS DE PREPARATION DU RAPPORT 2017.....</b>	<b>7</b>
<b>3. PRINCIPALES CONCLUSIONS.....</b>	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
<b>4. PERFORMANCE DES REGIONS .....</b>	<b>12</b>
4.A - AFRIQUE AFRIQUE .....	12
4.B - AFRIQUE DE L'EST .....	13
4.C - AFRIQUE DU NORD.....	14
4.D - AFRIQUE DU SUD.....	15
4.E - AFRIQUE DE L'OUEST .....	16
<b>5. POINTS SAILLANTS SUR LE COMMERCE INTRA-AFRICAIN POUR LES     PRODUITS AGRICOLES DE BASE ET LES SERVICES CONNEXES: RISQUES ET     OPPORTUNITES .....</b>	<b>17</b>
<b>6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRINCIPALES....</b>	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
<b>7. PERFORMANCE INDIVIDUELLE DES ETATS MEMBRES: LES FICHES     D'EVALUATION DES PAYS.....</b>	<b>22</b>
<b>8. ANNEXE : BASE DE DONNEES BRUTES PAR PAYS.....</b>	<b>22</b>

## 1. Introduction

- 1.1. Conscients des enjeux et des opportunités de l'agriculture et de sa contribution positive à la transformation économique sur le continent africain, les dirigeants de l'UA ont adopté le programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) dans la Déclaration de Maputo. Après une décennie de mise en œuvre, les dirigeants de l'UA ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'agriculture en adoptant la Déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance et de la transformation agricoles (réf. : Doc. Assembly/AU/2 (XXIII)) en juin 2014 à Malabo, en Guinée équatoriale.
- 1.2. Ce faisant, les dirigeants de l'UA ont demandé à la Commission de l'Union africaine (CUA) et à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA), en collaboration avec les institutions partenaires, de : (i) mettre au point des mécanismes qui renforcent la capacité de l'Afrique de produire et de gérer des connaissances et des données pour renforcer la planification et la mise en œuvre axées sur des preuves; (ii) institutionnaliser un système d'examen par les pairs qui encourage la bonne exécution des progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions de la présente Déclaration et reconnaître les résultats exemplaires obtenus tous les deux ans par le biais de récompenses; et (iii) procéder tous les deux ans, à compter de 2017, au processus d'examen agricole et commencer à rendre compte des progrès accomplis à la Conférence à partir de sa Session ordinaire de janvier 2018.
- 1.3. Les sept (7) engagements de Malabo ont été traduits en sept (7) domaines thématiques de performance: le réengagement aux principes et valeurs du processus du PDDAA; ii) le renforcement du financement des investissements dans l'agriculture; iii) l'éradication de la faim en Afrique d'ici 2025; iv) la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2025, grâce à une croissance et à une transformation agricoles inclusives; v) l'intensification du commerce intra-africain des produits agricoles et services connexes; vi) le renforcement de la résilience des moyens d'existence et des systèmes de production face à la variabilité du climat et aux autres risques connexes; et vii) le renforcement de la responsabilité mutuelle par rapport aux actions et aux résultats.
- 1.4. Dans le présent rapport, vingt-deux (22) catégories de performance et quarante-trois (43) indicateurs ont été définis pour les sept (7) domaines thématiques de performance alignés sur les engagements pour évaluer la performance des pays dans la réalisation des objectifs de croissance et de transformation agricoles en Afrique. Ce travail a été réalisé à travers un large processus de consultations dans le continent.

- 1.5. Le « Rapport biennal inaugural sur la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo » encourage l'alignement, l'harmonisation et la coordination entre les efforts multi-sectoriels et les plateformes multi-institutionnelles pour l'évaluation par les pairs, l'apprentissage mutuel et la responsabilité mutuelle.
- 1.6. Les performances des États membres sont présentées sous forme « de fiche d'évaluation des pays dans la mise en œuvre des engagements de Malabo » couvrant la période 2015 - 2016.
- 1.7. Le Rapport vise à renforcer les capacités institutionnelles nationales et régionales en matière de production de données agricoles et de gestion des connaissances, ce qui permettra non seulement d'améliorer la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation et l'apprentissage fondés sur des données probantes, mais aussi de jeter les bases et de tracer les voies pour déclencher des actions à l'échelle continentale visant à conduire collectivement la transformation de l'agriculture en Afrique.
- 1.8. Les conclusions et recommandations du Rapport biennal devraient donc permettre aux dirigeants de l'UA d'évaluer les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs fixés pour 2025 dans la Déclaration de Malabo, puis d'approuver les actions collectives appropriées pour accélérer la croissance et la transformation de l'agriculture.
- 1.9. Le rapport souligne la nature inclusive du processus et de l'approche méthodologique qui a été utilisée dans la collecte et l'analyse des données, ainsi que dans l'établissement du rapport. En outre, le rapport présente également les principales conclusions aux niveaux continental et régional, les profils détaillés et les fiches d'évaluation des différents pays, ainsi que des séries de recommandations à l'intention des pays, des organismes régionaux et des institutions continentales.

## 2. Processus de préparation du Rapport 2017

- 2.1. Une équipe pour l'Examen biennal a été mise en place pour guider techniquement la conception globale du mécanisme de production du rapport d'Examen biennal et élaborer le rapport. L'équipe d'Examen biennal (EB) comprend la CUA, l'Agence de coordination du Nepad (NPCA), les Communautés économiques régionales (CER) et les acteurs non étatiques du PDDAA.
- 2.2. Sur la base du Cadre de résultats du PDDAA 2015-2025 et des buts et objectifs spécifiques de la Déclaration de Malabo, la CUA, en collaboration avec l'Agence du NEPAD, a élaboré les Directives stratégiques pour établir le mécanisme d'examen des rapports biennaux qui a été entériné par les États membres lors de la deuxième Retraite des secrétaires permanents des ministères de l'agriculture à Accra (Ghana) en mars 2016 et de la 12ème Plateforme de partenariat du PDDAA à Accra (Ghana) en avril 2016. Les Directives stratégiques fournissent des orientations sur les accords de partenariat nécessaires et les rôles de coordination des Communautés économiques régionales (CER) en vue de mettre pleinement en œuvre le processus d'Examen biennal de manière plus harmonisée.
- 2.3. L'évaluation des performances relatives aux progrès réalisés par les différents États membres est basée sur des méthodes de tableau de bord prospectif, devant déboucher sur une Fiche d'évaluation de la transformation de l'agriculture africaine (AATS) Les méthodes de tableau de bord équilibré sont des méthodes d'évaluation métrique qui apportent précision, justesse, transparence et équité dans l'évaluation des progrès accomplis pour atteindre un but spécifique pour lequel des objectifs intelligents et des indicateurs correspondants sont fixés. Les méthodes, qui permettent de comparer les résultats entre pairs afin de stimuler l'amélioration continue des interventions pour atteindre les objectifs convenus d'un commun accord, ont guidé la mise au point des outils et instruments de production du rapport qui ont été utilisés par les États membres et les CER en vue de guider la collecte et l'analyse des données dans la préparation du rapport biennal.
- 2.4. Les outils d'établissement de rapports comportent quarante-trois (43) indicateurs de performance pour chaque État membre et comprennent : a) les lignes directrices techniques qui fournissent le profil de chaque indicateur et les méthodes de calcul détaillées; b) le modèle de rapport sur les performances des pays utilisé par l'État membre pour collecter les données nécessaires à la préparation du rapport national sur la base des orientations fournies par les lignes directrices techniques; et c) les notes techniques qui présentent les méthodes d'étalonnage pour évaluer les avancées réalisées par les États membres et de voir s'ils sont « sur la bonne voie » ou « sur la mauvaise voie » pour un objectif spécifique des engagements de Malabo.



- 2.5. De février à juillet 2017, six (6) sessions de formation ont été organisées par l'équipe d'Examen biennal et les partenaires de développement, respectivement dans les régions de l'Afrique de l'Ouest (en français et en anglais), de l'Est, du Centre, du Sud et de l'Afrique du Nord, avec 156 experts nationaux formés, dont des spécialistes du PDDAA, des spécialistes du suivi et de l'évaluation et des statisticiens des ministères de l'agriculture et d'autres départements concernés.
- 2.6. Tous les États membres ont participé à la formation à l'exception de la République arabe Sahraouie démocratique, de l'Algérie, et de l'Érythrée. Les représentants des États membres se sont familiarisés avec la Déclaration de Malabo, les objectifs et les indicateurs, ainsi qu'avec le format de production des rapports d'Examen biennal, ce qui a, davantage renforcé la culture de la responsabilité mutuelle en Afrique.
- 2.7. Par ailleurs, la CUA a établi une banque de données basée sur Excel qui est alimentée grâce aux données fournies par les États membres dans leurs rapports sur la performance des pays. Se fondant sur la banque de données, un outil d'Examen biennal (outil d'EB)) a été élaboré pour faciliter l'analyse et la saisie des données ainsi que la génération automatique de la fiche d'évaluation. Grâce à cet outil, il est désormais possible pour les CER et les autres membres de l'équipe de l'Examen biennal de saisir les données reçues des États membres et de procéder à leur analyse après avoir généré les fiches d'évaluation des pays.
- 2.8. Pour le rapport 2017, 47 sur 55 États Membres comprenant l'Angola, le Bénin, le Botswana, le Burundi, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap Vert, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la RDC, l'Égypte, la Guinée équatoriale, l'Éthiopie, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, les îles Maurice, le Maroc, le Mozambique, la Namibie, le Niger, le Nigéria, le Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, le Sénégal, les Seychelles, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud, le Soudan, le Swaziland, la Tanzanie, le Togo, la Tunisie, l'Ouganda, la Zambie, et le Zimbabwe; ont soumis leurs rapports nationaux définitifs à leurs CER respectives. Le rôle des CER a été un facteur clé pour que la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD puissent élaborer avec succès le présent projet de rapport d'Examen biennal.
- 2.9. À tous les niveaux de responsabilité (national, régional et continental), la plupart des intervenants ont eu des difficultés à recueillir et à analyser les données en temps opportun et à organiser la validation des rapports. Ces difficultés étaient principalement dues à l'insuffisance des ressources financières.

### 3. Principales conclusions

- 3.1. Sur les quarante-sept (47) États membres qui ont rapporté des avancées dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, seuls vingt (20) ont indiqué qu'ils étaient sur la bonne voie pour respecter les engagements d'ici 2025.
- 3.2. Parmi ces vingt (20) pays, qui ont obtenu la note minimale globale de 3,94 sur 10 pour pouvoir être en bonne voie (critère de 2017) concernant la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de Malabo d'ici 2025, on peut citer : **le Bénin (4,3), le Botswana (4,4), le Burundi (4,7), le Burkina Faso (4,2), le Cap Vert (4,6), l'Éthiopie (5,3), le Kenya (4,8), le Malawi (4,9), le Mali (5,6), la Mauritanie (4,8), les îles Maurice (5,0), le Maroc (5,5), le Mozambique (4,1), la Namibie (4,1), le Rwanda (6,1), les Seychelles (4,0), l'Afrique du Sud (4,1), le Swaziland (4,0), le Togo (4,9), et l'Ouganda (4,6).**
- 3.3. Sur la base de ces résultats, le Rwanda a obtenu le score le plus élevé de 6,1 sur la transformation agricole en Afrique, et il est le pays le plus performant en 2017 en ce qui concerne la mise en œuvre des sept (7) engagements de la Déclaration de Malabo de juin 2014 sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie.
- 3.4. La note moyenne pour l'ensemble de l'Afrique, basée **sur les 47 rapports nationaux, est de 3,62, ce qui indique que l'Union n'est pas en voie de respecter les engagements de Malabo sur le PDDA lorsqu'elle est évaluée par rapport au critère de 3,94 pour 2017.**

#### Engagement 1 : Réengagement au processus du PDDAA

- 3.5. En ce qui concerne le premier engagement de Malabo relatif au réengagement au processus du PDDAA, la majorité des États membres ont fait état d'une meilleure internalisation des politiques, institutions, objectifs et principes du PDDAA de Malabo. Il reste encore du travail à faire pour institutionnaliser les processus du PDDAA et renforcer l'appropriation nationale dans certains pays. Les 47 États membres qui ont soumis leurs rapports, sont à divers stades de la mise en œuvre des processus d'institutionnalisation du PDDAA de Malabo; tandis que le niveau global de réengagement au processus du PDDAA, atteint par l'ensemble des 47 États membres, est de 63%. Des efforts supplémentaires sont donc nécessaires pour que les États membres intègrent totalement la Déclaration de Malabo dans leur Plan national d'investissement agricole (PNIA).

## **Engagement 2 : Le renforcement du financement des investissements dans l'agriculture**

- 3.6. En ce qui concerne l'engagement du PDDAA d'allouer au moins 10 pour cent des dépenses publiques annuelles à l'agriculture, les États membres ont alloué des dépenses publiques dans le domaine de l'agriculture à des taux variables allant de 0,6 à 17,6 pour cent. Seuls dix (10) États membres notamment : l'Angola (14, 8%), le Burkina (10,5 %), l'Égypte (14.0%), la Guinée équatoriale (10,5%), l'Éthiopie (16, 8 %), le Malawi (17, 6%), le Mali (12, 4%), la Mauritanie (13, 0%), le Sénégal (11 %), et le Soudan (13, 4 %), ont atteint leur objectif au cours de la période sous revue de 2015 et de 2016. Les États membres devraient donc accroître les investissements dans l'agriculture.

## **Engagement 3 : Éradication de la faim d'ici 2025**

- 3.7. L'objectif continental de ramener la malnutrition à 5% ou moins, d'ici 2025 n'a pas été atteint. Sur les vingt-deux (22) États Membres qui ont rapporté des avancées sur la réduction de la proportion de la population qui est mal nourrie, seuls neuf (9) pays sont en bonne voie et sont composés de: l'Égypte, le Ghana, le Lesotho, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, le Niger, le Sénégal et le Togo. Il convient également de relever que la sous-alimentation est faible en Égypte (4,5%), au Ghana (5%), au Mali (5%), en Mauritanie (3,9%), au Maroc (0,1%) et au Niger (1,1%) où son niveau satisfait l'objectif de 2025. En revanche, elle est élevée (plus de 30%) dans 7 pays à savoir : au Burundi (39, 2%), au Tchad (34, 4%), en Éthiopie (32, 0%), à Madagascar (33,0%), au Rwanda (32.0%), plus élevée en Zambie (47, 8%), et au Zimbabwe (33, 2%). Ainsi une attention particulière doit être accordée à ces 7 pays pour atteindre l'objectif.
- 3.8. L'augmentation durable et inclusive de la productivité agricole est essentielle à l'amélioration des performances du secteur agricole et est au cœur de la vision de la Déclaration de Malabo d'une transformation et d'un développement basés sur l'agriculture. Malgré le fait de disposer de 60 pour cent des terres non cultivées du monde propices aux cultures, plusieurs États membres africains sont des importateurs nets de produits alimentaires en raison de la faiblesse persistante des rendements. Sur les trente-quatre (34) États membres qui ont signalé des taux de croissance des rendements de produits locaux, treize (13) ont atteint l'augmentation minimum de 10% nécessaire pour pouvoir être en bonne voie en 2017. Ils sont constitués de: l'Angola (21, 0%), du Ghana (17,0%), de la Guinée (21,4%), du Kenya (18,0%), du Malawi (22,5%), du Mali (18,5%), de la Namibie (33,7%), du Niger (17,4%), du Sénégal (14%), des Seychelles (121,6%), de la Sierra Leone (11,7%), de la Tanzanie (12,9%), et du Zimbabwe (17,0%).

- 3.9. Sur les dépenses minimales de recherche agricole requises d'au moins 1 % du PIB agricole par an, douze (12) États membres seulement ont rapporté qu'ils étaient sur la bonne voie. Le Botswana (2,7%), le Burundi (2,7%), le Ghana (11,9%), le Kenya (2,5%), les îles Maurice (3,0%), la Mozambique (2,9%), la Namibie (3,2%), le Sénégal (1,4%), les Seychelles (6,3%), l'Afrique du Sud (1,6%), l'Ouganda (1,0%), et la Zambie (1,0%).

**Engagement 4 : Réduire de moitié la pauvreté à travers l'agriculture d'ici 2025**

- 3.10. Les chefs d'État africains se sont également engagés à créer de nouvelles opportunités d'emploi pour au moins 30 % des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles d'ici 2025. La participation de la jeunesse au développement du secteur agricole pourrait contribuer à réduire leur taux de chômage et de pauvreté. Les données fiables sur la proportion de nouveaux emplois créés pour la jeunesse dans l'agriculture ne sont pas disponibles dans la plupart des pays; ainsi il était difficile de rendre compte, de manière adéquate, de cet engagement. Pour la plupart des vingt-deux (22) pays qui ont fait rapport sur cet engagement, la plupart sont bien au-dessus du seuil de 3% pour 2017, parce que les données rapportées ne concernent pas les nouveaux emplois créés de 2015 à 2016, mais plutôt le pourcentage actuel total de jeunes engagés dans l'agriculture. Des efforts considérables doivent être consentis par les États membres pour offrir plus de possibilités à la jeunesse dans l'agriculture, et pour surveiller les données sur sa participation.
- 3.11. En ce qui concerne l'engagement renouvelé à atteindre une croissance annuelle de 6 % du PIB agricole, dix-huit (18) États membres ont fait état d'une augmentation du PIB agricole d'au moins 6 % en 2016, et ils sont : la Côte d'Ivoire, l'Angola, le Bénin, le Cameroun, le Congo, la RD Congo, Djibouti, la Guinée équatoriale, le Gabon, le Mali, l'île Maurice, la Namibie, le Niger, République centrafricaine, Sao Tomé et Príncipe, le Sénégal, l'Afrique du Sud et le Togo.

**Engagement 5 : Intensification du commerce intra-africain dans le domaine des produits agricoles de base**

- 3.12. Les chefs d'État se sont engagés à tripler le commerce intra-régional des produits agricoles et services connexes d'ici 2025. Sur les vingt-neuf (29) États membres qui ont fait rapport sur cet engagement, seulement trois (3) ont atteint le minimum d'augmentation de 20% de taux de croissance ; c'est un jalon important pour l'engagement dans le commerce intra-régional des produits et services agricoles en Afrique. Ces États membres sont le Lesotho, le Niger et le Sénégal.
- 3.13. En ce qui concerne la création d'un environnement favorable au commerce intra-régional des produits de base et services agricoles, trente (34) États membres sont sur la bonne voie pour atteindre un niveau supérieur au

minimum de 10 en 2017 pour l'indice de facilitation des échanges (TFI) qui devrait atteindre 100 d'ici 2015 : Le Bénin, le Botswana, le Burundi, le Burkina Faso, le Cap Vert, le Congo, le Djibouti, l'Égypte, la Guinée équatoriale, l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, les îles Maurice, le Maroc, le Mozambique, la Namibie, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles, l'Afrique du Sud, le Soudan, le Swaziland, la Tanzanie, le Togo, l'Ouganda, la Zambie, et le Zimbabwe. Le Botswana a obtenu la note la plus élevée pour le TFI, tandis que le Lesotho a obtenu la note globale la plus élevée en ce qui concerne l'engagement à intensifier le commerce intra-africain des produits et services agricoles.

### **Engagement 6 : Le renforcement de la résilience à la variabilité climatique**

3.14. 34 pays ont signalé l'existence de lignes budgétaires sur le renforcement de la résilience. Pour être sur la bonne voie, les pays doivent disposer de lignes budgétaires gouvernementales sur la politique et la stratégie de préparation aux catastrophes ainsi que sur les systèmes d'alerte rapide et les filets de sécurité sociale, et enfin atteindre une proportion de 100 % des ménages couverts par l'assurance indicielle. La difficulté principale pour le pays était la couverture des ménages à travers l'assurance indicielle. Seul un (1) État membre, l'île Maurice, est sur la bonne voie.

### **Engagement 7 : Renforcement de la responsabilité mutuelle par rapport aux actions et aux résultats**

3.15. Les chefs d'État africains se sont également engagés à renforcer la responsabilité mutuelle par rapport aux actions et aux résultats. Les États membres africains devraient donc favoriser l'alignement, l'harmonisation et la coordination entre les efforts multi-sectoriels et les plateformes multi-institutionnelles d'examen par les pairs, d'apprentissage mutuel et de responsabilité mutuelle. L'objectif est d'atteindre 100% pour l'existence de mécanismes et plateformes institutionnalisés inclusifs pour la responsabilité mutuelle et l'examen par les pairs d'ici 2018. Trente (30) des trente-deux (32) États membres qui ont rendu compte de cet engagement sont sur la bonne voie pour mettre en place des mécanismes et plateformes institutionnalisés et inclusifs pour la responsabilité mutuelle et l'examen par les pairs. Ces pays comprennent le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Botswana, le Burundi, le Burkina Faso, le Cap Vert, , la RD Congo, Djibouti, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, l' îles Maurice, le Maroc, le Mozambique, la Namibie, le Niger, le Nigéria, le Rwanda, le Sénégal, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la Tanzanie, le Togo, l'Ouganda, et la Zambie.

## **4. Performances des régions**

### **4.A - Afrique centrale**

- 4.1. Cette région comprend neuf (9) pays, à savoir : l'Angola, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon, Sao-Tomé-et-Principe. Sous la coordination conjointe de la CEEAC et de LA SADC, tous ces pays ont soumis leurs rapports représentant **un taux de soumission de 100%**. **La note moyenne pour la région est de 2,35**, ce qui indique que la région n'est pas **en voie de respecter les engagements de Malabo sur le PDDAA lorsqu'on l'évalue par** rapport au critère de 3,94 pour 2017. Aucun des États membres de cette région n'est en voie de respecter les engagements de Malabo.
- 4.2. Pour ce qui est des 7 thèmes de Malabo évalués dans cet Examen biennal, la région de l'Afrique centrale n'est en bonne voie que sur un seul engagement, celui qui concerne le réengagement au processus du PDDAA. La région doit accorder une attention aux six autres domaines d'engagements sur lesquels elle n'est pas en bonne voie. Ces domaines sont les suivants : i) la hausse du financement des investissements dans l'agriculture; ii) l'éradication de la faim d'ici 2025 ; iii) la réduction de moitié de la pauvreté à travers l'agriculture d'ici 2025 ; iv) le renforcement de la résilience à la variabilité climatique ; v) la promotion du commerce intra-africain des produits agricoles de base et vi) la responsabilité mutuelle par rapport aux actions et aux résultats. La région doit examiner et mettre en œuvre les recommandations suivantes : - En vue d'augmenter les investissements et les financements dans l'agriculture ; - la région devrait améliorer l'accès des hommes et des femmes engagés dans l'agriculture et aux services financiers et de conseils ; - la région devrait améliorer son système de collecte de données, étant donné que la plupart des indicateurs n'ont pas été communiqués.

#### 4.B - Afrique orientale

- 4.3. Cette région comprend douze (12) pays notamment : Le Burundi, les Comores, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, la Somalie, le Soudan, le Soudan du sud, la Tanzanie et l'Ouganda. Sous la coordination conjointe de la CAE, d'IGAD, et du COMESA, huit (8) pays notamment le Burundi, Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, le Soudan, la Tanzanie, et l'Ouganda, ont soumis leurs rapports nationaux d'Examen biennal, représentant un taux de **soumission de 67%**. La note moyenne globale de la région est de **4,20**, ce qui indique qu'elle est **en bonne voie** de respecter les engagements de Malabo lorsqu'elle est évaluée par rapport au repère de 3,94 pour 2017. Ce score est basé sur les rapports nationaux qui ont été soumis par les 8 pays. Parmi les 8 pays, cinq (5) sont en bonne voie de respecter les engagements de Malabo et sont: le Burundi, l'Éthiopie, Kenya, le Rwanda et l'Ouganda. Les trois autres (3) pays que sont Djibouti, le Soudan et la Tanzanie ne sont pas sur la bonne voie.

- 4.4. Parmi les sept domaines d'engagement de Malabo évalués dans le présent Examen biennal, la région de l'Afrique de l'Est est en bonne voie sur quatre : i) le réengagement au processus du PDDAA ; ii) la réduction de moitié de la pauvreté par l'agriculture d'ici 2025 ; iii) le renforcement du commerce intra-africain des produits agricoles et iv) la consolidation de la responsabilité mutuelle par rapport aux actions et aux résultats. La région doit prêter attention aux trois autres engagements sur lesquels elle n'est pas en bonne voie. Ceux-ci concernent : i) l'accroissement du financement des investissements dans l'agriculture ; II) la réduction de la faim d'ici 2025 ; et III) le renforcement de la résilience à la variabilité du climat.
- 4.5. Bien que la région ait obtenu de bons résultats, tant en ce qui concerne le respect des engagements pris dans le cadre du PDDAA de Malabo que dans la mise en œuvre du processus d'Examen biennal (EB), le fait que huit pays n'aient pas achevé le processus et présenté leurs rapports dans les délais impartis est préoccupant. Pour une évaluation complète et un examen des performances à l'avenir, la région doit examiner et mettre en œuvre les recommandations suivantes : Organiser des ateliers de formation et de renforcement de capacités adéquats au profit des pays en augmentant le nombre d'experts nationaux d'Examen biennal, l'intensité de la formation des formateurs et des experts au niveau national ; fournir un soutien accru aux pays qui font face à des difficultés dans la mise en œuvre du PDDAA, notamment l'Érythrée, la Somalie, le Sud-Soudan et les Comores. Ces pays ont besoin d'être assistés non seulement pour mettre en œuvre le PDDAA, mais aussi pour la mise en application du mécanisme de l'Examen biennal. Une attention toute particulière devra leur être accordée en termes de capacités techniques de collecte, d'analyse et de communication des données. Les pays et la région doivent augmenter les ressources en vue d'améliorer les systèmes de données pour établir des rapports appropriés sur les indicateurs du PDDAA de Malabo.

#### 4.C - Afrique du Nord

- 4.6. Cette région comprend sept (7) pays : l'Algérie, l'Égypte, la Libye, la Mauritanie, le Maroc, la République arabe Saoudite et la Tunisie. Sous la coordination de l'Union du Maghreb arabe (UMA) et de la CUA, quatre (4) pays à savoir l'Égypte, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie ont soumis leurs rapports d'Examen biennal, représentant **un taux de soumission de 57%**. La note moyenne pour la région est de **3,84**, ce qui indique qu'elle **n'est pas en voie** de respecter les engagements de Malabo sur le PDDAA lorsqu'on l'évalue par rapport au repère de 3,94 pour 2017. La note de la région s'appuie sur les données de 4 pays qui ont soumis leurs rapports. Parmi ceux-ci, deux (2) sont en voie de respecter les engagements de Malabo ; il s'agit de la Mauritanie et du Maroc. Les deux autres (2) pays à savoir l'Égypte et la Tunisie ne sont pas en bonne voie. Les résultats médiocres enregistrés dans la région étaient justifiés par le fait que les pays avaient du mal à fournir

des informations sur l'ensemble des indicateurs et des performances en raison du retard accusé dans leur mise en œuvre. Par ailleurs, depuis que le Maroc a rejoint l'UA récemment (janvier 2016), il a obtenu la note « 0 » sur l'Indicateur relatif au Processus du PDDAA par pays basé sur les critères donnés, même si la Politique Agricole Marocaine est parfaitement alignée sur les principes de ce du Programme.

- 4.7. En ce qui concerne les sept (7) domaines d'engagements de Malabo, l'Afrique du Nord est sur la bonne voie sur quatre (4) domaines, à savoir i) le réengagement au processus du PDDAA; ii) la réduction de moitié de la pauvreté par l'agriculture d'ici 2025; iii) le renforcement du commerce intra-africain des produits agricoles; et iv) le renforcement de la responsabilité mutuelle par rapport aux actions et aux résultats. D'abord, ces performances vont de soi dans la mesure où les politiques agricoles dans ces pays sont alignées ou ont les mêmes principes principaux que le PDDAA. Deuxièmement, elles sont dues aux politiques en cours visant à impliquer (faire participer) les jeunes de la région, et aussi au niveau d'engagement élevé des femmes dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie. Troisièmement, elles s'expliquent par l'existence des politiques qui favorisent et encouragent le commerce intra-africain.
- 4.8. La région doit se concentrer sur les trois autres domaines d'engagements sur lesquels elle n'était pas en bonne voie. Ceux-ci sont : i) l'augmentation du financement des investissements dans l'agriculture ; II) l'éradication de la faim d'ici 2025 ; et III) le renforcement de la résilience à la variabilité du climat. Il est recommandé aux États membres de la région d'accroître les investissements dans l'agriculture et leur efficacité, en particulier en drainant les investissements privés; de renforcer la protection sociale, notamment dans les zones rurales ; de réduire les pertes après récolte ; et d'accroître les investissements dans le cadre du renforcement de la résilience. Les États membres devraient aussi mieux faire connaître et vulgariser la Déclaration de Malabo tout en veillant à ce que les objectifs des engagements de Malabo soient domestiqués dans leurs Plans nationaux d'investissement agricole.

#### 4.D - Afrique australe

- 4.9. Cette région comprend douze (12) pays : Le Botswana, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, l'île Maurice, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Swaziland, les Seychelles, la Zambie et le Zimbabwe. Sous la coordination conjointe de la SADC et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), tous ces pays ont soumis leurs rapports représentant **un taux de soumission de 100%**. La note moyenne globale de la région est de **4,06**, ce qui indique qu'elle est en bonne voie de respecter les engagements de Malabo sur le PDDAA lorsqu'elle est évaluée par rapport au repère de 3,94 pour 2017. Parmi les 12 pays, huit (08) sont en bonne voie et ceux-ci sont le Botswana, le Malawi, l'île Maurice, le Mozambique, la



Namibie, les Seychelles, l'Afrique du Sud et le Swaziland. Les quatre autres (04) pays que sont Madagascar, le Lesotho, la Zambie et le Zimbabwe ne sont pas en bonne voie.

- 4.10. S'agissant des sept (7) engagements de Malabo, l'Afrique australe est en bonne voie sur les quatre, à savoir : i) le réengagement au processus du PDDAA ; II) la réduction de la pauvreté par l'agriculture d'ici 2025 ; II) l'intensification du commerce intra-africain des produits agricoles ; et iv) le renforcement de la responsabilité mutuelle par rapport aux actions et aux résultats. Il semblait évident que les pays disposant de systèmes de gestion de données agricoles relativement de bonne qualité obtenaient de meilleurs résultats dans l'Examen biennal. Deuxièmement, l'alignement et la mise en œuvre des politiques et programmes basés sur les principes du PDDAA contribuent à une meilleure performance des pays (réalisation des objectifs biennaux fixés dans le processus du PDDAA de Malabo et la performance du secteur agricole). Troisièmement, l'ouverture au commerce a contribué à la bonne performance du commerce intrarégional dans la région.
- 4.11. La région doit accorder une attention aux trois engagements sur lesquels elle n'était pas en bonne voie. Ceux-ci sont : i) l'augmentation du financement dans l'agriculture ; II) l'éradication de la fin d'ici 2025 ; et III) le renforcement de la résilience à la variabilité du climat. La région doit examiner et mettre en œuvre les recommandations suivantes : les États membres devraient renforcer les systèmes de collecte et de gestion des données agricoles pour veiller à ce que tous les objectifs et buts de la Déclaration de Malabo soient pris en compte à l'avenir ; - les États membres devraient accroître la quantité et la qualité des investissements qui améliorent et maintiennent les performances du secteur agricole pour mettre fin à la faim et à la réduction de la pauvreté ; - les États membres devraient intégrer la Déclaration de Malabo et ses objectifs dans leur PNIA ; - les États membres devraient accroître les investissements dans le renforcement de la résilience afin de rendre les ménages résilients aux chocs climatiques et météorologiques.

#### 4.E - Afrique occidentale

- 4.12. Cette région est composée de quinze (15) pays à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cap- Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone, le Togo. **Sous la coordination de la CEDEAO, quatorze (14) pays ont soumis leurs rapports représentant un taux de soumission de 93%.** Seule la Guinée Bissau n'avait pas soumis son rapport. **La note moyenne de la région, basée sur les 14 rapports soumis, est de 3,63, ce qui indique** que cette région n'est pas en **voie de respecter les engagements** de Malabo sur le PDDAA lorsqu'elle est évaluée par rapport au repère de 3,94 pour 2017. Parmi les quatorze (14) pays, seuls cinq (5) sont en bonne voie et concernent le Burkina, le Cap Vert, le Ghana, le Mali et le Togo.

4.13. Parmi les sept (7) engagements de Malabo, l'Afrique occidentale est en bonne voie sur les quatre (4), à savoir : i) l'engagement au processus du PDDAA ; II) la réduction de moitié de la pauvreté par l'agriculture d'ici 2025 ; III) le commerce Intra-africain des produits et services agricoles ; et iv) le renforcement de la responsabilité mutuelle par rapport aux actions et aux résultats. Les bons résultats obtenus par la région dans le processus du PDDAA et la responsabilité mutuelle peuvent être attribués aux nombreux engagements pris par la CEDEAO à l'échelle de la région avec les pays, les parties prenantes régionales et nationales ainsi qu'à l'appui technique fourni par la Commission de la CEDEAO et ses partenaires techniques à ses États membres. Dans le domaine du commerce, la CEDEAO et ses partenaires ont mis en place des politiques et réglementations régionales qui favorisent le commerce et facilitent la mise en œuvre de ces politiques et réglementations.

4.14. La région doit accorder une attention aux trois (3) autres domaines sur lesquels elle n'était pas en bonne voie. Ceux-ci concernent : i) le financement des investissements dans l'agriculture ; II) l'éradication de la faim ; et iv) le renforcement de la résilience à la variabilité du climat.

## **5. Faits saillants du commerce intra-africain des produits et des services agricoles : risques et opportunités**

5.1. Le respect des engagements de Malabo implique que la poursuite du développement des marchés agricoles et du commerce des intrants et des produits agricoles continuera de jouer un rôle central, car c'est principalement par le biais des marchés que les producteurs agricoles auront un meilleur accès aux intrants et à l'équipement qui améliorent la productivité; que les agriculteurs et les transformateurs agroalimentaires auront davantage de possibilités de tirer des revenus de leurs produits ; que les investisseurs, y compris les agriculteurs, verront des possibilités d'investir dans des capacités supplémentaires de production, de transformation et de commercialisation.

5.2. En dépit de la croissance impressionnante du PIB connue ces dernières années, l'Afrique est restée un acteur marginal dans le commerce mondial. La part du continent dans les exportations mondiales (2,8 % en moyenne) et dans les importations a diminué de manière considérable au cours de la période 1970-2010. En plus de perdre des parts de marché sur les marchés mondiaux, les pays africains entretiennent relativement peu d'échanges commerciaux avec eux-mêmes. Le commerce intra-africain formel ne représentait que 11% du commerce total du continent en 2012, contre 54% pour l'Asie émergente, 32% pour les pays développés d'Amérique et 66% pour l'Europe. En outre, la performance du commerce intra-africain est particulièrement préoccupante car, face à l'abondance des dotations en ressources appropriées inexploitées (terre et eau par exemple) pour

l'agriculture, le continent dépend, à des niveaux de 87% à 90%, de sources extra-africaines pour l'ensemble de ses importations de produits alimentaires et agricoles. En conséquence, l'Afrique a dû faire face à une facture d'importations alimentaires et agricoles de 69,5 milliards de dollars USD en moyenne sur la période 2010-2012, en hausse de 15 % par an par rapport au commerce intra-africain (12 %) pour atteindre quelque 78 milliards de dollars USD en 2012.

- 5.3. Les blocs commerciaux (CEDEAO, COMESA, CAE, SADC et UMA) ont développé des mécanismes institutionnels qui ont facilité et encouragé le commerce des produits agricoles sur le continent. Cela a été rendu possible par le biais de diverses mesures telles que l'harmonisation des politiques et des règlements, la promotion de la libre circulation des marchandises et des personnes, entre autres. En conséquence, le continent est en bonne voie sur l'indice de facilitation des échanges (TFI).
- 5.4. Le volume des échanges agricoles intra-africains a augmenté de 14,9% entre 2015 et 2016 contre 20% en 2017, ce qui devrait permettre de tripler le commerce intra-africain d'ici 2025. Cela a été rendu possible grâce à la contribution de l'ordre de 42% de l'Afrique de l'Ouest dont 92 % provenant du Sénégal; et de 16% d'augmentation en Afrique du Nord. Une baisse de 15% est observée en Afrique australe et de 3% en Afrique de l'Est. Cela indique qu'il reste encore plusieurs défis à relever pour promouvoir le commerce agricole. La variabilité climatique est une illustration de ces défis en raison de son incidence sur la production agricole. Par exemple, la production agricole en Afrique australe a diminué de près de 30 % en 2015 à cause des périodes de sécheresse provoquées par El Niño, expliquant en partie la diminution observée des échanges agricoles.
- 5.5. Les principales contraintes qui pèsent sur la commercialisation et le commerce des denrées alimentaires aux niveaux national et régional sont notamment : les coûts de transport élevés dus à la faiblesse des infrastructures et à l'inadéquation des politiques de transport; -les pertes importantes après récoltes dues à la faiblesse des infrastructures de stockage et des installations de traitement; -les politiques et régimes commerciaux imprécis et incertains; -la mise en œuvre inefficace des accords commerciaux régionaux; -l'absence de normes, de règles et de réglementations harmonisées; -les procédures de douanes et transfrontalières restrictives; -la mauvaise information des parties prenantes sur les marchés, politiques et réglementations; et l'accès limité au financement efficace et abordable de la chaîne de valeurs.
- 5.6. Pour surmonter ces contraintes, il faut relever deux défis majeurs : (i) établir des priorités et combler le déficit en infrastructures de commerce et de marché dur et mou et (ii) s'attaquer aux carences politiques et institutionnelles en vue de renforcer l'intégration des marchés et la facilitation

du commerce au niveau intrarégional et interrégional. En outre, il est difficile d'établir un lien entre les processus de planification de l'agriculture, de l'industrialisation et de la politique commerciale et des investissements. L'amélioration du commerce intra-africain des denrées alimentaires et des produits agricoles hors du cadre informel est un défi majeur pour l'avenir.

- 5.7. En particulier, il est essentiel de noter que le continent et toutes les régions (Afrique de l'Est, Afrique australe et Afrique de l'Ouest) qui ont fait rapport sur l'indicateur de volatilité des prix des denrées alimentaires sont sur la bonne voie. Vingt (20) pays sur quarante-sept (47) sont en bonne voie, ce qui implique que le continent et les régions sont encore très sensibles aux chocs de prix. Cette situation pourrait exacerber les défis de l'insécurité alimentaire sur le continent. Cette situation est inquiétante et exige que le continent travaille sans relâche pour réduire au minimum la volatilité des prix des denrées alimentaires.

## 6. Conclusion et Recommandations

- 6.1. Le succès du mécanisme mis en place pour l'élaboration de ce premier rapport d'Examen biennal, basé sur une approche de collecte de données et d'établissement de rapports pilotée par les pays, témoigne de la capacité de l'Afrique à produire des informations sur le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies et programmes du secteur agricole, ainsi que sur la planification fondée sur des preuves de la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, même s'il reste beaucoup à faire pour améliorer la qualité des données fournies. Ce succès est attribué à la qualité des outils conçus dans le cadre du processus, au dynamisme et à la passion des partenaires techniques impliqués, aux rôles de coordination solides joués par l'ensemble des Communautés économiques régionales (CER), ainsi qu'aux réactions positives des États membres.
- 6.2. Le commerce intra-africain a été l'un des principaux sujets de préoccupation des dirigeants de l'UA lors des discussions sur les engagements de Malabo en 2014, mais le continent n'a pas encore fait preuve d'efforts pour atteindre l'engagement de tripler le commerce intra-africain des produits et des services agricoles. Le volume des échanges agricoles intra-africains a augmenté de 14,9 % entre 2015 et 2016 comparé à l'augmentation record de 20 % en 2017, qui avait été réalisée par trois (3) États membres seulement. Parmi les nombreuses causes de la mauvaise performance des pays dans le commerce intra-africain, il faut essentiellement souligner les progrès limités réalisés dans l'agro-industrie et l'agrobusiness qui entravent la valeur ajoutée et la compétitivité de nos produits agricoles dans le commerce à différents niveaux (local, régional et international). Cela compromet encore davantage le potentiel du secteur à générer des possibilités d'emplois rémunérateurs au profit des jeunes, ainsi que la dépendance forte et croissante de nos systèmes de production et des modes de consommation

de nos producteurs sur des facteurs externes tels que les marchés mondiaux, la variabilité du climat et la conjoncture de l'économie mondiale, entre autres. Cette situation nécessite, par conséquent, une plus grande attention et des actions collectives.

- 6.3. Il s'agit d'un appel à l'action lancé aux dirigeants africains pour qu'ils assument une plus grande responsabilité afin de faire preuve d'une plus grande appropriation et d'un leadership collectif accrus en vue d'atteindre les objectifs inscrits dans la Déclaration de Malabo, en concevant et pilotant des programmes d'action continentaux audacieux qui entraîneront des changements à grande échelle dans la transformation de l'agriculture en Afrique. *Ces programmes d'action devraient viser à: i) créer un environnement politique favorable aux investissements privés, - stimuler le commerce régional des produits agricoles en augmentant la transformation locale des produits agricoles de base et de leurs chaînes de valeur respectives; ii) promouvoir et faciliter l'augmentation de la consommation de produits agricoles locaux et régionaux; iii) parvenir à l'autosuffisance et limiter au strict minimum l'importation de produits agricoles essentiels en Afrique; iv) stimuler les investissements du secteur privé local et régional dans l'agriculture en mettant en place des activités commerciales propices.*

- 6.4. Par conséquent, le Rapport recommande :

**Sur le renforcement du processus de suivi et d'évaluation de l'agriculture africaine mené par l'UA pour le rapport d'Examen biennal régulier à la Conférence de l'Union africaine**

- 1) Compte tenu des résultats actuels du rapport d'Examen biennal, il est très important que les États membres mobilisent des investissements techniques et financiers à la fois publics et privés afin de réaliser les engagements de Malabo sur le PDDAA d'ici 2025.
- 2) Il est essentiel de redoubler d'efforts pour faciliter l'apprentissage expérimental entre pairs et le développement de réseaux entre les ministères gouvernementaux ainsi qu'entre les bureaux nationaux de statistique, notamment pour partager les enseignements tirés des expériences des États membres les plus performants tout en appréciant les difficultés rencontrées par ces États membres pour mettre en œuvre les engagements de Malabo et/ou suivre leurs progrès.
- 3) Parallèlement, les États Membres sont invités à mobiliser des ressources techniques et humaines suffisantes pour procéder à une évaluation globale des capacités existantes en matière de gestion des données. *Ces exercices devraient déboucher sur un programme visant à renforcer les systèmes de S&E au niveau national et à institutionnaliser les liens verticaux (continentaux, régionaux et*

*nationaux) et horizontaux (entre les États membres ou les institutions régionales) nécessaires pour développer et rendre pleinement opérationnel le mécanisme d'Examen biennal et la responsabilité mutuelle pour une transformation accélérée de l'agriculture par le biais du PDDAA. Le programme permettra non seulement d'accroître la capacité de l'Afrique à produire et à gérer des informations, mais aussi de renforcer la planification fondée sur des preuves et la mise en œuvre plus efficace des programmes de transformation de l'agriculture dans les États membres.*

- 4) Le Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, en tant que champion du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), devrait conduire *la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre immédiate du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique en général et du mécanisme d'examen biennal et de la fiche d'évaluation de la transformation de l'agriculture africaine en particulier.*
- 5) La Commission de l'Union africaine devrait travailler en étroite collaboration avec les États Membres, les partenaires techniques et de développement, le secteur privé et la société civile afin de mobiliser l'appui nécessaire pour renforcer la responsabilité mutuelle, les systèmes de données agricoles et la gestion des connaissances, institutionnaliser les mécanismes d'Examen biennal et la fiche d'évaluation de la transformation de l'agriculture africaine afin d'assurer l'apprentissage par les pairs et le renforcement du programme de transformation de l'agriculture inscrit dans la Déclaration de Malabo.

### **Sur les prix de la performance agricole africaine**

- 6) En ce qui concerne la Déclaration de Malabo de juin 2014 dans l'engagement mentionné à l'alinéa 9. d), cinq (5) Prix de la transformation de l'agriculture africaine ont été décernés: trois (3) Prix ont été attribués aux 3 pays les plus performants dans le cadre de la fiche d'évaluation de la transformation de l'agriculture en Afrique (AATS); et en conséquence, avec le thème sur le commerce intra-africain du Rapport biennal inaugural, - un (1) Prix de la facilitation des échanges a été décerné au pays qui a obtenu le meilleur score de TFI (impact sur la facilitation des échanges); et enfin un (1) Prix a été octroyé au pays qui a obtenu le score le plus élevé dans le domaine d'engagements 5 de Malabo sur le commerce.

## 7. Performance individuelle des États membres : *Les fiches d'évaluation des performances des pays*

Les tableaux des pages suivantes comprennent « **une Comparaison des notes obtenues par les pays dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo** », et les 55 tableaux **des « profils pays »** dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo.

Des définitions techniques standards sont utilisées dans les tableaux pour en faciliter l'interprétation.

- Un objectif : Il s'agit d'une valeur à atteindre au cours d'une année ultime (année cible) par un élément exprimé en engagement. *A titre d'exemple pour l'engagement de « Tripler le commerce intra-africain des produits et services agricoles d'ici 2025 à partir de 2015 »*, l'objectif est de 200 %. Dans l'engagement, l'année cible est 2025, et l'année de référence est 2015.
- Un indicateur : Est un paramètre ou une expression (combinaison de paramètres) qui mesure directement (sans autre calcul) la valeur de l'élément mesuré. Comme dans l'exemple de l'engagement ci-dessus, l'indicateur est le taux de croissance *du commerce intra-africain*.
- Un jalon : C'est la valeur à atteindre par l'indicateur dans une année donnée t, pour que le pays soit sur la bonne voie en vue d'atteindre l'objectif, en supposant que les avancées sont de manière linéaire. C'est juste comme un « objectif pour cette année donnée ». Le repère varie d'une année à l'autre et peut être comparé à la valeur prise par l'indicateur pour évaluer les progrès du pays. Comme dans l'exemple de l'engagement ci-dessus, le point de repère de la 1ère année (2016) est 20%.
- Une note : Il s'agit d'une valeur (basée sur une échelle convenue : une échelle de 10 dans ce cas-ci) qui reflète immédiatement la mesure d'un objectif (score absolu) ou d'un point de repère (score relatif) effectuée sur la base de la valeur observée de l'indicateur au cours d'une année donnée. C'est une expression des efforts, de la performance ou des progrès du pays sur l'échelle (de 10 dans ce cas-ci). Comme dans l'exemple de l'engagement ci-dessus, un pays ayant atteint 150% au cours d'une année donnée aura un score de 7,5.
- Un repère : C'est la note calculée en utilisant la valeur du repère comme étant la valeur observée de l'indicateur. De manière similaire (comparée à la valeur de l'indicateur), l'indice de référence est la note minimale qu'un pays doit obtenir pour être sur la bonne voie cette année donnée. L'indice de référence varie d'une année à l'autre et atteint la note maximale à l'année cible.

## 8. Annexe : Base de données, Données brutes par pays

2018-01-26

Inaugural Biennial Review Report of  
the African Union Commission on the  
Implementation of the Malabo  
Declaration on Accelerated Agricultural  
Growth and Transformation for Shared  
Prosperity and Improved Livelihoods  
(Draft endorsed by the STC, reviewed  
after additional country reports submission)

African Union

DCMP

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/8938>

*Downloaded from African Union Common Repository*